E

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 28.VII1993 [1]
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

YR

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS/ 2003041 / Dossier 580

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE,SANTE ET ENVIRONNEMENT

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 983134U36C1

Etablissement : INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A
AV. EMILE GRYZON,1
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code : 983134 V 3 / C1

   (Ed3) ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, SANTE ET ENVIRONNEMENT

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : PEDAGOGIQUE

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Nombre de périodes (50 min.) |
|---|---|---|
| - Didactique de l'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement | CT (Méth. sp.) | 24 |
| - Exercices didactiques | CT (Méth. sp.) | 36 |
| 2. Part d'autonomie | | 0 |
| | Total des périodes..... | 60 |

11. Date de la proposition du P.O. : 02...VI....1993.....

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné

Au nom de la députation permanente :
Le chef de service,

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau

le : 02...VI....1993

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable nonobstant les remarques V. annexe

Date : 21-06-1993 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 16 JUIL. 1993 Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1

## FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

60 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques

Amener les étudiants à être capables de :

1° analyser une séquence éducative à l'aide d'une grille d'analyse;

2° concevoir, organiser et évaluer un ensemble d'activités à finalité éducative en rapport avec la sécurité, la santé et/ou l'environnement.

ANNEXE 2

## CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

60 périodes

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit avoir suivi avec succès les unités de formation suivantes :

- Principes de base de l'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement (Ed1);

et

- Pratique de la communication appliquée aux domaines de la sécurité, la santé et l'environnement (Ed2).

Il aura donc prouvé qu'il est capable de :

1.1. montrer l'importance d'une action éducative conjointe à la sécurité, la santé et l'environnement;

1.2. déterminer les apports possibles et les limites d'une action éducative dans un contexte socio-professionnel donné;

1.3. critiquer une action éducative en tenant compte de critères tels que l'adaptation de l'action au public-cible, le respect des grands principes de la psychologie de l'apprentissage et du changement;

1.4. étant donné un besoin en formation dans le domaine de la sécurité, la santé et l'environnement, construire une action éducative cohérente, adaptée à un public bien défini, en précisant les objectifs, le contenu, la méthodologie à utiliser;

2.1. décrire le fonctionnement et la complexité, tant linguistique que psychologique, de l'acte de communication;

2.2. détecter les points du cheminement communicatif où se produisent les parasites, les interférences, les blocages;

2.3. mesurer sa propre compétence verbale et d'évaluer ses points faibles et ses points forts sur base des capacités suivantes :
- clarifier ses objectifs;
- "accrocher" l'écoute;
- maintenir et relancer l'écoute;
- susciter et évaluer le retour d'écoute;

2.4. analyser un débat à l'aide d'un tableau d'analyse en mettant en évidence le rôle de chacun;

2.5. organiser et animer une réunion en tant que Chef de sécurité ou Conseiller en environnement;

2.6 étant donné un problème de sécurité ou d'environnement pouvant donner lieu à des conflits, élaborer :

- un plan de négociation;

- des compromis tenant compte des positions de chacun.

ANNEXE 3

## RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

60 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes.

Toutefois, pour les cours classés méthodologie spéciale, il faut cependant éviter de dépasser 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

60 périodes

*SAVOIR-FAIRE*

A l'issue de cette unité de formation, les étudiants seront capables, à partir :

- d'un problème de sécurité, de santé et/ou d'environnement;
- d'un public-cible;

de concevoir un ensemble d'activités éducatives, de les organiser pratiquement et d'en évaluer les résultats.

*CONTENU*

A. DIDACTIQUE DE L'EDUCATION A LA SECURITE LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — CT (M. SP.) 24 périodes

1° Caractéristiques didactiques d'un projet d'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement en articulation avec les autres unités de formation :

- prise en compte des représentations initiales et clarification de valeurs en jeu;
- choix de démarches (résolution de problèmes, étude de cas, simulations,...);
- adaptation au public (enfant/adultes) et au terrain (scolaire/extra-scolaire/entreprise);
- formulation d'objectifs spécifiques en termes de :
  * acquisition d'attitudes (comportements, savoir-être, savoir-devenir);
  * acquisition de démarches (méthodes de travail, savoir-faire);
  * acquisition de connaissances;
  * prise en compte des valeurs.

2° Présentation d'une méthodologie d'élaboration de stratégies éducatives spécifiques et construction d'un canevas de cours ou d'activités à partir d'un check-list de questions.

3° Analyse critique d'une variété d'actions éducatives en matière de santé, sécurité, environnement, et évaluation de la pertinence du choix des outils pédagogiques.

*METHODES*

- Présentations/discussions à partir d'exposés, de séquences éducatives filmées, d'outils pédagogiques, exercices de mise en situation.
- Jeux de rôle, de simulation proposés par le formateur ou par les étudiants (cas vécus ou production nouvelle à tester).
- Présentation et analyse critique de séquences éducatives produites par les étudiants.

B. EXERCICES DIDACTIQUES — CT (M. SP.) 36 périodes

Applications pratiques des éléments théoriques découverts à partir des séquences didactiques analysées dans la première partie du cours.

Production, pratique et analyse de séquences d'activités éducatives en sous-groupes.

ANNEXE 5

## FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

60 périodes

L'évaluation portera sur deux aspects :

1° Etant donné un séquence éducative filmée, dans la spécialité "éducation à la sécurité, la santé et l'environnement", pour réussir l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme, en en faisant l'analyse-critique et en proposant des améliorations possibles.

2° Etant donné un problème de sécurité, de santé et/ou d'environnement, l'étudiant prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme, en concevant une séquence éducative, en l'organisant et en en évaluant les résultats.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

60 périodes

Expert devra posséder :

- un titre de l'enseignement supérieur universitaire en rapport avec les sciences psychologiques et pédagogiques;

OU

- un titre de gradué en éducation à la santé, la sécurité et l'environnement ou Chef de sécurité de niveau 1 ou éco-conseiller;

ET

apporter la preuve d'une expérience d'au moins un an dans le domaine de l'éducation à la santé, la sécurité et/ou l'environnement.

**Annexe :**

*ELABORATION DE STRATEGIES EDUCATIVES EN MATIERE DE SECURITE, SANTE ET ENVIRONNEMENT.*

INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
Avenue Emile Gryson, 1
1070 BRUXELLES
Code:98 31 34 U 36 C1
dossier 580 U

Annexe 5:
Il conviendrait d'indiquer le n iveau qui doit être atteint pour la réussite.
Au 1° il suffit de préciser à la 3e ligne :
"**pour réussir** l'étudiant **prouvera qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées dans le programme, en en faisant** l'analyse-critique et **en proposant** des améliorations possibles."

Au 2° même proposition 2e ligne " l'étudiant **prouvera ... en concevant...en l'organisant, et en en évaluant ...**"

Louise GOTOVITCH

21 -06- 1993